

DU  
REPUBLIQUE DU BENIN

——&&——

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

——&&——

Portant Nomination à titre Exceptionnel, et  
Militaire dans l'Ordre National du Bénin du  
Docteur MAMA CISSE Ibrahim, Médecin  
Capitaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu la loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la loi n°2002-17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la loi n°94-029 du 03 juin 1996;
- Vu le Décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2009-051 du 02 Mars 2009 portant Nomination de Madame Koubouratou OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le Décret N° 2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON GUEZO en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant Nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°677/PR/DC/SP-C du 28 octobre 2009 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

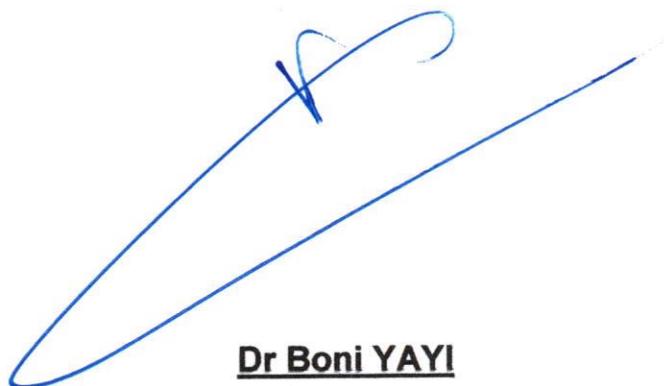
## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est nommé à titre Exceptionnel et Militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de Chevalier pour prendre rang du jeudi 29 octobre 2009, date de sa réception dans l'ordre, Docteur MAMA CISSE Ibrahim, Médecin Capitaine à la Présidence de la République.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

FAIT A COTONOU, LE 07 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 30 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASJEP – ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.